

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575
Fax : 819-423-5571
Courriel : dg.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

RÉUNION DU CONSEIL

**Les réunions du conseil se tiennent temporairement le 2^e mercredi de chaque mois à 19h30 au bureau municipal situé au 8 Côte Birabin-Saint-Denis., Notre-Dame-de-Bonsecours.* Vous êtes toujours invité (e)s à ces réunions et l'ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacun et chacune de nous faire gentiment connaître ses opinions ou de poser ses questions.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS



Marc Paquette
Pour toute urgence,
vous pouvez le joindre au :
819 661-3961

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pierre Villeneuve
Tél. : 819 743-4460
* Sur rendez-vous seulement



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit
Prêt de livres, revues, cassettes, etc.

Lundi : 18h00 à 20h00
Mercredi : 15h00 à 17h00



Votre conseil municipal

Denis Beauchamp, Maire

Pierre Laflamme siége n°1

Galia Vaillancourt siége n°2

Karoll Fortier siége n°3

Pierre Ippersiel siége n°4

Guy Charlebois siége n°5

James Gauthier siége n°6



Le Bon Secours

VOLUME 19 NUMÉRO 1 – AVRIL 2013

MOT DU MAIRE

Enfin l'hiver s'achève ! L'année 2013 nous amène des élections sur tous les sièges. Dans le prochain Bon Secours des informations pertinentes vous permettront d'exercer votre devoir démocratique de contribuable.

Notre municipalité fleurit tout aussi en accueillant bientôt notre bureau municipal au 1 chemin de l'Hôtel-de-Ville. Présentement, les locaux sont temporairement localisés au 8 Côte Birabin-Saint-Denis.

Pour un meilleur environnement, je profite de l'occasion pour vous inviter à participer en grand nombre à la cueillette du recyclage. Pour les nouveaux contribuables, nous vous invitons à prendre possession de votre bac à recyclage bleu et un bac vert pour les vidanges auprès de notre inspecteur municipal. Nous avons terminé l'année 2012 avec un tonnage de 39.76 tonnes de matières recyclables et 123.47 tonnes d'ordures. Veuillez porter une attention spéciale au recyclage afin de vous assurer d'y déposer uniquement des matières recyclables. Nous demandons la collaboration de chacun.

Le rapport du vérificateur a été déposé le 3 avril dernier et nous avons terminé l'année fiscale 2012 avec un surplus de 62 739 \$!

Au nom du conseil et employés de la Municipalité, nous offrons à la famille de Monsieur Paul Racicot nos plus sincères condoléances.

2013 apportera de grands changements avec la construction d'un édifice municipal incluant une salle communautaire sur notre territoire.

Comme par le passé, j'invite tous nos concitoyens à se faire accueillants pour ceux qui profiteront de notre environnement si riche, en particulier pendant la belle saison estivale. Profitons-en pendant qu'elle passe !

*Votre Maire,
Denis Beauchamp*

Commentaires ou plaintes

Afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance des commentaires ou plaintes qui s'adressent à la Municipalité, nous vous prions de bien vouloir les adresser **par écrit** et de les acheminer au bureau municipal afin que ces dernières soient prises en considération.

Vous pouvez le faire par courriel à dg.ndbonsecours@mrcpapineau.com, par télécopieur au 819 423-5571, par courrier régulier ou tout simplement la déposer au bureau municipal.

Merci

Rappel – Rappel – Rappel

N'oubliez pas que les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1^{er} novembre au 15 avril et doivent maintenant être entreposés.

Merci de votre collaboration !

ANIMAUX DOMESTIQUES

La municipalité n'exige pas de médaille pour vos animaux domestiques; cependant, une plaque identifiant votre animal est chaudement recommandée, car si votre animal disparaissait, un bon samaritain pourrait vous le rapporter. De plus, elle faciliterait la tâche de l'inspecteur et comme nous ne pouvons pas garder ces animaux, après quelques jours, nous devons le faire euthanasier.

Si vous tenez à votre animal, c'est un pensez-y-bien !



À NOTER

Si vous faites partie de ceux qui souhaitent éviter de collectionner les ordures, veuillez vous assurer d'utiliser des **bacs verts** pour vos vidanges domestiques et les **bacs de recyclage bleus** pour votre recyclage. Il est tout aussi important que vos bacs soient déposés au chemin afin que les vidangeurs les ramassent.

Des bacs d'ordures de 360 L sont disponibles au bureau municipal pour la somme de 83.93 \$ l'unité taxes incluses.



PISCINES = SÉCURITÉ !

C'est bientôt le temps de remettre en marche les piscines en prévision du beau temps, alors demeurons vigilants quant à la sécurité afin de prévenir de malheureux incidents !

La prudence n'a pas de prix quand elle peut sauver des vies !

ÉTABLISSEZ DES RÈGLES POUR VOTRE PISCINE

- **Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.**
- **Ne pas permettre les plongeurs si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.**
- **Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.**
- **Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.**

NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SANS SURVEILLANCE

Si vous vous absentez, ne serait-ce qu'une minute, pendant la baignade, confiez la surveillance des enfants à un autre adulte? De plus, la présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux.

CLÔTUREZ ADÉQUATEMENT VOTRE PISCINE

Installez une clôture impossible à escalader, ouvrir ou franchir pour un enfant. Un jeune enfant ne devrait pas pouvoir accéder directement la piscine à partir de la maison, de sa propre cour ou d'une cour du voisinage. La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade.

ÉQUIPEZ-VOUS EN GILETS DE SAUVETAGE

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, tels les brassards gonflés ou les nouilles, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables.

RECONNAISSEZ LES SIGNES DE NOYADE

La noyade est l'état résultant de la pénétration de l'eau dans les voies respiratoires. Elle peut survenir en quelques secondes et dans seulement quelques centimètres d'eau. Un enfant en détresse n'appelle pas à l'aide et semble jouer dans l'eau. Son corps est en position verticale, ses bras font des mouvements vigoureux, mais ses yeux expriment la panique.

APPRENEZ LES PREMIERS SECOURS ET LA RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE

La réanimation cardiorespiratoire ou le bouche-à-bouche peuvent sauver une vie si ces interventions sont effectuées moins de 10 minutes après la noyade.

La formation « Prévenir la noyade chez soi » aborde les principes de prévention ainsi que les procédures d'urgence, dont les techniques de sauvetage, de premier soin ou de réanimation cardiorespiratoire (RCR). La formation se donne à domicile. Pour plus d'information, allez sur : www.mapiscinesecuritaire.com





Le temps des BBQ est arrivé !

Avec le printemps, quoi de mieux que se retrouver entre amis et faire un BBQ !

Prenez soin de votre grill et il prendra soin de vous.

Vous devriez vérifier la présence de fuites, de dommages, d'obstructions ou de pièces usées si votre barbecue est demeuré inutilisé pendant longtemps. Saviez-vous que les nids d'insectes sont la cause principale des incendies dans les barbecues à gaz ? Une raison de plus pour bien entretenir votre barbecue !



Les cendres peuvent avoir plusieurs utilités... Saviez-vous que les cendres ont longtemps été sollicitées en tant que réactif dans la fabrication de... **savon** ? Et qu'elles peuvent également servir à blanchir les dents ?

Mais avant d'en disposer ou de s'en servir, il faut penser à les laisser refroidir entre une à deux semaines. Vous devriez pouvoir mettre vos mains jusqu'au fond du seau sans ressentir de chaleur.

Pour des astuces afin d'offrir une deuxième vie à vos cendres, vous pouvez consulter le site www.consoglobe.com.



Permis de brûlage

... Ne jamais laisser un feu à ciel ouvert sans surveillance ...

Un permis de brûlage doit être demandé auprès du chef de la brigade de Fassett, monsieur Daniel Bisson au 819 743-1489, et cela, pour tout le territoire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours.



Nos condoléances

à la famille

de

Paul Racicot

Que la Paix trouve sa place dans
votre cœur jour après jour

Rappelons-nous Monsieur Racicot à été conseiller de 1974 à 1992

Il a été également Maire de 1992 à 2000

Il a exercé son devoir avec honnêteté et dévouement.

Trucs simples pour réduire le volume d'ordures Et augmenter celui de votre portefeuille !

- Vous souhaitez réduire les imprimés publicitaires que vous recevez à la maison ? Contactez *Publi-sac*, vous y trouverez les coordonnées de votre région administrative et demandez le retrait de votre domicile de la liste de distribution au bas de la page de leur site Internet.
- Apportez vos sacs réutilisables pour les emplettes ou réutilisez les mêmes sacs. Laissez-en quelques-uns dans le coffre de la voiture ou dans le sac à dos.
- Réemployez le papier des blocs-notes lorsqu'il n'est pas utilisé des deux côtés.
- Choisissez des produits durables plutôt que jetables pouvant être utilisés plusieurs fois. Ex. : Rasoir, briquet, nappe en tissu, vaisselle ou appareil photo.
- Nettoyez la baignoire et l'évier avec du bicarbonate de soude et de l'eau.
- Nettoyez les vitres et les miroirs avec une solution d'eau et de vinaigre.
- Louez ou empruntez un outil ou un appareil que vous utiliserez peu. Ex. : Laveuse pour les tapis, sableuse, rotoculteur, etc. Consultez les pages jaunes aux rubriques « outils », « location » ou à celle de l'article recherché.

Pensez-y... plus le volume d'ordures réduit... moins nos taxes augmentent !

COMPOSTAGE



Saviez-vous que le compostage améliore la qualité du sol et aide à réduire la pollution ?

Entre 30 et 40 % moins de déchets sont ainsi produits par les familles québécoises qui compostent, réduisant la pollution de l'air et les coûts attribuables au transport de ces matières résiduelles.

Comment composter à la maison en 10 étapes faciles !

1. Procurez-vous un contenant à résidus que vous déposerez sur le comptoir de la cuisine ou sous l'évier.
2. Affichez la liste des matériaux à composter bien en vue.
3. Procurez-vous un composteur auprès de votre municipalité ou dans les magasins à grande surface, ou encore fabriquez-le à partir de bois (cèdre), de treillis métallique, de briques, etc.
4. À l'aide d'une pelle, retournez la terre à l'endroit où vous avez choisi de placer le composteur. Préférez un endroit ensoleillé et bien drainé.
5. Couvrez le fond du composteur d'un rang de 5 ou 6 cm d'épaisseur de petites branches sèches.
6. Déposez ensuite, sur ce nid de branches, une couche de feuilles mortes ou de terre. Ceci permettra à l'air de circuler et améliorera le drainage.
7. Superposez 2 parties de matières riches en carbone (matières brunes ou sèches) pour 1 partie de matières riches en azote (matières vertes ou humides).
8. Ajoutez ensuite du compost fini, de la terre à jardinage ou du papier journal pour éviter que les mouches n'élisent domicile dans votre bac de compostage.
9. Aérez le tas de compost avec un aérateur ou une fourche à jardin une fois par semaine.
10. Profitez-en pour vérifier le taux d'humidité. Arrosez le compost jusqu'à ce que son humidité soit comparable à celle d'une éponge essorée. N'oubliez pas qu'il est toujours plus facile d'ajouter de l'eau que d'en enlever!

La présence d'odeurs s'explique par un manque d'air ou un déséquilibre entre l'azote (vert/humide) et le carbone (brun/sec). Rééquilibrez le tout, aérez, assurez-vous que le fond du composteur ne baigne pas continuellement dans l'eau et le tour est joué!



Rendez à la terre ce qu'elle vous a donné !

POLITIQUE SUR LES BARRAGES DE CASTORS.

À sa réunion du mois de février dernier, le Conseil a adopté une politique concernant les barrages de castors. Rappelons ici quelques éléments de cette politique.

La Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours s'étend sur un très vaste territoire sur lequel se retrouvent de nombreux cours d'eau de toute sorte. Qu'il s'agisse de rivières, de ruisseaux, de fossés, tous ces cours d'eau assurent l'écoulement des eaux et font en sorte que le territoire est bien drainé. Une autre réalité nous concerne tout autant et c'est, depuis quelques années, la prolifération des castors qui envahissent souvent nos cours d'eau. Cet animal sympathique cause aussi beaucoup de dégâts et nécessite un contrôle pour protéger notre environnement.

Par la présente politique, la municipalité veut faire connaître à tous ses contribuables ses orientations quant à la gestion des barrages de castors qui compromettent souvent l'écoulement des eaux.

Les objectifs de la politique sont les suivants :

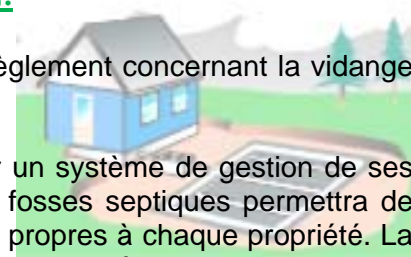
- a. L'En accord avec le règlement 086-2007 de la MRC Papineau assurer l'écoulement normal des eaux dans tous les minis bassins versant.
- b. Protéger les installations de la Municipalité et en particulier les chemins.
- c. Prévenir des situations ou événements plus graves qui pourraient découler de la présence de barrages.

On peut se procurer le texte complet de la politique en s'adressant à la municipalité.



FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION.

Votre Conseil municipal a adopté, le 13 juin 2012, un règlement concernant la vidange et la collecte des boues des fosses septiques.



Il va de soi que chaque maison ou habitation doit avoir un système de gestion de ses égouts. La mise en place d'un service de collecte des fosses septiques permettra de faire le point sur toute la question des systèmes d'égout propres à chaque propriété. La Municipalité poursuit un objectif évident qui est de contribuer à mettre en place un système qui correspond aux besoins de protection de l'environnement. Une politique explicitant les responsabilités de tous sera adoptée et diffusée. Nous pensons, accorder un délai d'un an à chaque propriétaire dont l'organisation du système d'égout ne correspond pas aux différentes lois de protection de l'environnement.

L'objectif ultime est de prendre soin de notre environnement. La Municipalité peut y contribuer, mais elle compte d'abord et avant tout sur la bonne collaboration des contribuables.

Saviez-vous que plusieurs objets ne peuvent pas être mis aux rebus (vidanges) ou doivent être vidés de leur contenu ?

Le gaz du réfrigérateur et du congélateur doit être enlevé !

Matériaux et produits **non acceptés aux rebus** :

- ▶ Les batteries et piles
- ▶ Les téléphones cellulaires
- ▶ Tout produit toxique
- ▶ Contenant de peinture
- ▶ Ordinateurs & écrans
- ▶ Bonbonne de propane
- ▶ Produits radioactifs
- ▶ Seringues
- ▶ Excréments d'animaux
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Pneus
- ▶ Huiles usées
- ▶ Bois, branches, feuilles mortes et gazon
- ▶ Plastique d'enrobage de balle de foin



Suite à notre entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, il est important de noter que les produits non acceptés seront laissés sur place, donc soyez coopératif c'est de notre devoir de préserver un environnement sain.

Vous pouvez disposer de divers matériaux, branches et autres à un prix modique à un des deux centres Éco-Recyc dans la Petite-Nation

Transport RLS
Papineauville
819-427- 6427

Service Excavation J. Lirette Inc.
Lac Simon
819-428-3243



**Vous pouvez aussi profiter
de la cueillette de peinture et de piles domestiques
le 4 septembre 2013
en déposant vos contenants ainsi que vos piles
en bordure de la route avant 8h00 !**



VENTE DE GARAGE

RAPPEL

Il y a un règlement municipal qui stipule que les ventes de garage sont uniquement permises durant les longues fins de semaine de MAI et SEPTEMBRE.
Nous vous prions de bien vouloir respecter cette consigne.



! BAZAR ANNUEL !

**Le bazar annuel au profit de la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours
aura lieu les 18 et 19 mai prochains.**

Pour plus d'information, contactez :

Philippe Beauchamp : 819 423-6952
Gisèle Boucher : 819 423-5518
Michael Haramis : 819 423-5049

**En faisant votre ménage du printemps, donner vos articles en trop pour
leur donner une deuxième vie.**



Recycler, composter, ou jeter ?

Au cours des années, le volume des déchets produit n'a cessé d'augmenter. La seule solution dont nous disposons, il y a seulement une vingtaine d'années, était de détruire ces déchets en les brûlant ou de s'en débarrasser en les enterrant.

Chaque année au Québec, des quantités impressionnantes de déchets sont produites : près de **25 tonnes à la minute**, près de **13 millions de tonnes annuellement**, une moyenne de **1,7 tonne par habitant !**

Jeter les matières résiduelles contribue à en faire des montagnes de déchets; les récupérer permet de les considérer comme des tonnes de ressources.
Alors que choisissez-vous... le bac ou le sac ?

Soyons des citoyens responsables, c'est payant pour tous !



Avec le beau temps, vient l'arrivée des travaux de construction, de rénovation ou de démolition à la maison.

Réduction - Réemploi - Récupération - Recyclage...

Des mots qu'il faut avoir à l'esprit !

Saviez-vous que 35 % de tous les rebuts au Québec proviennent de l'ensemble des travaux de construction ?

Pourtant, 90 % des résidus de construction et de rénovation peuvent être réutilisés ou recyclés !

Rapportez vos résidus à un écocentre ou à une déchetterie, plutôt qu'à un lieu d'enfouissement, et contribuez ainsi à la protection de notre environnement! Pour connaître les bonnes adresses, consultez le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Recycler, ça rapporte! Informez-vous des politiques de remboursement des surplus de matériaux en magasin et assurez-vous que les fournisseurs récupèrent leurs emballages lors des livraisons à votre domicile.

Pourquoi ne pas utiliser les retailles des panneaux de gypse comme un moyen d'améliorer l'isolation et l'insonorisation de cloisons intérieures; voilà une bonne façon de réutiliser les matériaux et de réduire les résidus!

On récupère même le béton et l'asphalte! Des entreprises québécoises en font des granulats utilisés pour des travaux de fondation ou pour des aires de stationnement.
Parlez-en à votre entrepreneur !

La municipalité offre annuellement une cueillette de peintures et piles domestiques. Vous n'avez qu'à déposer vos contenants sur le bord du chemin à cette date spécifique et notre Directeur en travaux publics se fera un plaisir de les ramasser.

Vous pouvez également les déposer chez les quincailleries à grande surface qui en principe accepte de tel produit.



*C'est économique
Et écologique !*

Les coûts : En 2012, nous avons récupéré 39.76 tonnes pour un coût annuel de **283.80 \$**
Prix à la tonne : **7.14 \$**

**Veuillez noter que le coût au tonnage du recyclage diminue lorsque le tonnage augmente.*

En 2012, nous avons enfoui 123.47 tonnes
Pour un coût annuel de **11 222.88 \$**
Prix à la tonne : **90.90 \$**

Redevances 2012

Recyclage : 14 693.52 \$
Enfouissement : 1 600.21 \$

De plus, ce n'est pas compliqué ! Pas besoin de trier, la seule chose à faire est de **rincer vos contenants** afin de ne pas contaminer le recyclage et les employés de Tricentris sont heureux de faire le reste du travail.

Le compostage est également un bon moyen de sauvegarder notre planète et diminuer les coûts de l'enfouissement.

Pensez-y... ce sont NOS taxes
Pensez-y... c'est notre planète
Pensez-y... c'est une question d'avenir !

